Dis, pourquoi faut-il aller à l'école?

Question simple, que tout enfant pose un jour ou l'autre... Réponse en trois temps : parce qu'on y est obligé par la loi, parce que c'est nécessaire pour la société et parce que c'est drôlement intéressant pour soi-même!

L'obligation légale

La loi dit que tout mineur d'âge est soumis à l'obligation scolaire pendant une période de douze années, de six à dix-huit ans. Mais cette obligation scolaire ne se traduit pas automatiquement par l'obligation d'ailer à l'école: elle peut être satisfaite par un enseignement à domicile dispensé par les parents, par des professeurs particuliers ou encore par l'enseignement à distance. Mais les parents qui ont recours au système scolaire organisé par l'Etat-iis sont la grande majorité-sont tenus d'inscrire leurs enfants dans une école et de veiller à ce qu'ils la fréquentent régulièrement.

Cette obligation a moins d'un siècle d'existence en Belgique; votée en 1914, elle est issue de la volonté politique d'instruire tous les enfants et aussi de les protéger des dangers du travail. Aujourd'hui, cette obligation légale se voit débordée en amont par la fréquentation quasi généralisée de l'école maternelle et en aval par la fréquentation en hausse constante de l'enseignement supérieur, universitaire ou non.

La nécessité sociale

Toute société qui veut survivre doit se reproduire : faire des enfants et les former à reprendre le flambeau. Avant que l'école n'existe, les sociétés éduquaient les jeunes et les rendaient aptes à devenir des "êtres sociaux" par une socialisation pratique, basée sur le "regarder-faire et l'ouï-dire": en imitant les travailleurs, par le compagnonnage, les jeunes apprenaient sur le tas les savoir-faire indispensables pour continuer à produire les biens et services.

L'école bouleverse tout et opère trois séparations cruciales : elle sépare les enfants du monde adulte et les regroupe en un lieu fermé, protégé, afin de les instruire ; elle distingue les savoirs pratiques des savoirs abstraits et invite les élèves à apprendre des choses qu'ils ne peuvent pas directement mettre en pratique ; l'école sépare le domaine privé, familial, où les sentiments sont prégnants, du domaine public où l'affectif est secondaire.

Au fil du temps, l'école s'est enrichie de matières et de disciplines censées assurer une formation appropriée des jeunes; mais elle ne parvient pas toujours à faire les choix qui lui permettraient d'évoluer avec la société: elle ne forme guère aux mystères de la vie sociale tels que l'économie, le droit, la communication; elle accorde peu d'attention au travail collectif; elle survalorise l'intellectuel par rapport au manuel, au physique, au sensoriel.

Il est paradoxal de constater qu'au moment où l'école permet à un nombre croissant de jeunes d'accéder à tous les types et niveaux d'enseignement, elle développe son rôle de sélection sociale : elle oriente les jeunes, les répartit dans les diverses formations. On ne peut le lui reprocher, puisqu'elle est là pour former le monde de demain, et que, on le sait, "il faut de tout pour faire un monde"! Le problème vient du fait que cette sélection se fait essentiellement sur base de l'origine sociale : la différence se marque surtout par des écarts de type culturel (parents diplômés,

habitude de lecture, large place accordée aux études, confiance envers l'école, etc.). Cette sélection opérée par l'école est peu visible car elle n'apparaît pas comme un phénomène collectif mais comme le résultat normal du travail et de la motivation de chaque individu. Ainsi, les verdicts et sanctions scolaires (points, redoublements, orientations) sont légitimés par le mérite de chaque élève et la sélection sociale qui s'opère donne l'apparence d'une sélection "naturelle" et individuelle entre les bons et les mauvais. Depuis qu'il est scientifiquement établi que l'appartenance sociale est déterminante dans la réussite ou l'échec scolaire, des actions (ZEP, discrimination positive) ont été entreprises en vue de réduire le rôle de sélection sociale de l'école et de favorisèr son rôle émancipateur. Mais leur succès n'est pas acquis, loin s'en faut!

Aujourd'hui l'école est toute puissante : elle est incontournable pour s'insérer dans la société et devenir un "être social". Hors école, pas de diplôme et sans diplôme, pas d'emploi. De plus, le modèle scolaire accroît sa domination en devenant la mesure légitime de la valeur sociale des individus (qui sont classés selon leur diplôme) et en pénétrant les pratiques éducatives extérieures à l'école (en premier lieu la famille, attentive à développer chez les enfants, y compris dans leurs loisirs les plus anodins, tout ce qui favorise la réussite scolaire).

L'intérêt culturel

Dernière raison qui explique pourquoi il faut aller à l'école : c'est là qu'on apprend – du moins qu'on devrait y apprendre – ce qu'il faut savoir pour vivre dans la société d'aujourd'hui. Apprendre à penser, à comprendre le monde, les autres et soi-même, à communiquer de mille façons, à construire et exprimer ses opinions. Apprendre à saisir les outils culturels qui ouvrent la porte de tous les savoirs : les langages écrits et parlés, le raisonnement abstrait, la capacité de se mettre en recherche, l'aptitude à comprendre le fonctionnement des choses, la curiosité et la démarche scientifiques.

Parce que l'école enseigne à des élèves rassemblés en groupes, on devrait y apprendre aussi à vivre ensemble, à se faire sa place parmi les autres, à saisir le sens de la loi et des sanctions, à accepter l'autorité et à y obéir sans pour autant se soumettre au pouvoir.

Tous ces savoirs et compétences, s'ils sont acquis de manière profonde et durable, sont des outils formidables de changement social. Si l'école ne peut, à elle seule et au présent, transformer le monde, réduire les injustices, supprimer les inégalités, fournir de l'emploi à tous et rendre chacun heureux, elle doit pouvoir à tout le moins donner à chaque enfant les moyens de comprendre ce monde pour le transformer : voilà pourquoi "il faut" aller à l'école. Voilà pourquoi il faut que l'enseignement soit de haut niveau pour tous les enfants.

Danielle Mouraux

- (1) Loi du 29 juin 1983, qui concerne l'obligation scolaire.
- (2) A partir de 16 ans, l'obligation peut être couverte par une scolarité à temps partiel.
- (3) L'école et ses sociologies, J.M de Queiroz, Nathan Université, Paris, 1995